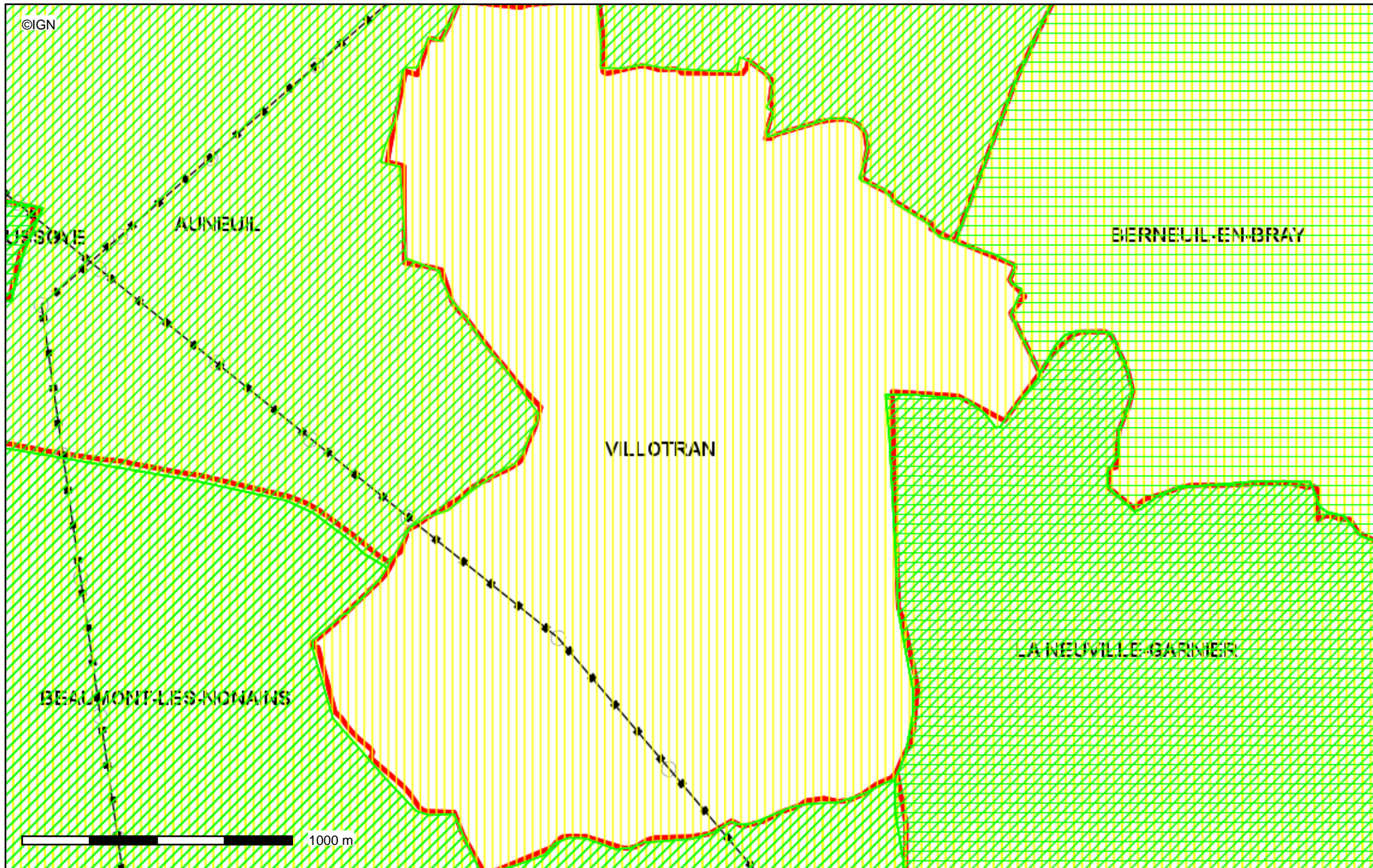


Les Servitudes d'Utilit Publique



Conception : DDT 60
Date d'impression : 23-03-2017



- Limites départementales
- (AS1) Périmètre de protection Rapproché captage AE
- (AS1) Périmètre de protection Eloigné captage AE
- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique classés
- inscrits
- (AC4) Périmètres ZPPAUP, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et
- (AC2) Sites naturels inscrits
- (AC2) Sites naturels classes
- (A4) Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domar
- (AC3) Réserve Naturelle Régionale
- (T5) Servitude aéronautique de dégagemer
- (EL3) Servitude de Halage et de marchepier
- (PT2LH) Communes avec SUP de protection contre les obstacles pour liaison hertzien
- (PT2) Communes avec SUP de protection contre les obstacle
- (PT1) Communes avec SUP de protection contre perturbation électromagnétiq
- (AR6) Communes soumises à une servitude aux abords des champs de
- (AR3) Communes soumises à une servitude concernant les magasins de poudre de l'
- (I4) Lignes électriques
- (I4) Pylones électriques
- (I4) Postes de transformation
- (T1) Voies ferrées
- LGV
- Ligne principale
- autre
- autre
- Communes

Description :

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci tant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Carte publiée par l'application CARTELIE
Ministre de l'égalité des territoires et du Logement / Ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)